

AB AMENAGEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 120 000 Euros
Siège social : 16 Rue des Clairières
44840 LES SORINIERES
RCS DE NANTES 903 657 435

1

PROCES-VERBAL DE DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 09 JANVIER 2025
--

Le 09 janvier 2025, à 19 heures, les soussignés :

- Monsieur Franck RENIER, Président et propriétaire de 2.000 actions de la Société,
- Madame Adelaïde FONTAINE, Directeur général et Président et propriétaire de 2.000 actions de la Société,
- Monsieur Ridha KHLAIFI, Directeur général et Président et propriétaire de 2.000 actions de la Société,
- Société BUROMAT, propriétaire de 6.000 actions de la Société,

Représentant 8.000 actions sur les 12.000 actions de la Société, se sont réunis au siège de la société.

Monsieur Franck RENIER, associé et représentant légal de la Société préside la séance et dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- Et le rapport du président.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel associé,
- Démission des fonctions de directeur général de Madame Adelaïde FONTAINE et Monsieur Ridha KHLAIFI,
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis, le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

AB AMENAGEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 120 000 Euros
Siège social : 16 Rue des Clairières
44840 LES SORINIERES
RCS DE NANTES 903 657 435

2

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du président et pris connaissance du projet de cession des 4.000 actions détenues par Madame Adelaïde FONTAINE et Monsieur Ridha KHLAIFI **décident d'agréer la société 2A3F**, société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, inscrite au RCS de Nantes sous le n° 911 158 020, dont le siège social est 5 Rue Des Tamaris - 44840 LES SORINIERES, dont le Président est Monsieur Franck RENIER, en qualité de nouvelle associée ladite société.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission des fonctions de Directeur général de Madame Adelaïde FONTAINE et de Monsieur Ridha KHLAIFI qui étaient exercées au sein de la Société.

Les associés décident de ne pas nommer un directeur général en remplacement, Monsieur Franck RENIER restant Président de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, et notamment Maître Julien VIVES, avocat à Nantes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fait à Nantes, le 09 janvier 2025.

Monsieur Franck RENIER



Madame Adelaïde FONTAINE

Monsieur Ridha KHLAIFI



Société BUROMAT

